



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 9 juillet 2015 à 15 h 30 à l'hôtel Château Madelinot, à Cap-aux-Meules, sous la présidence de Jonathan Lapierre et à laquelle sont présents :

M. Roch Audet, maire de Bonaventure
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Jean-Guy Poirier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Allen Cormier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Micheline Pelletier, mairesse de Sainte-Anne-des-Monts
Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Jonathan Lapierre, maire des Îles
Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller de Havre-aux-Maisons
Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Diane Lebouthillier, préfet
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Louise Langlois, mairesse de Chandler
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Guy Gallant, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

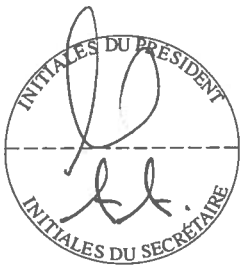
M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Daniel Côté, maire de Gaspé
Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Ainsi que :

M. Antoine Audet, directeur général de la Régie

Mme Marie-Andrée Pichette, coordonnatrice aux opérations

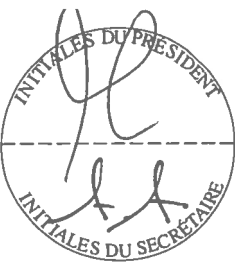


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2015 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations;
 - 5.1. États financiers et rapport d'achalandage;
 - 5.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
6. Étude de besoin et de faisabilité ;
7. Politique de confidentialité (adoption) ;
8. Modification à la politique de remboursement de frais (adoption);
9. Modification au règlement sur l'organisation du service (avis de motion);
10. Embauche de personnel (adoption);
11. Affaires nouvelles;
12. Date et lieu de la prochaine rencontre;
13. Période de questions;
14. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution
ou annotation

R15 – 33

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - 1-800-363-9251 - www.fd.qc.ca - No. F031

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Jonathan Lapiere, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Daniel Côté propose Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.
Marie-Andrée Pichette accepte d'être secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Daniel Côté et résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

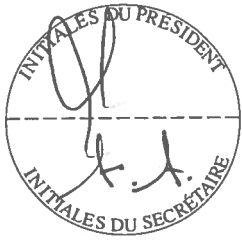
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est demandé que deux points soient ajoutés au point 11 « Affaires nouvelles », soit un point sur une réclamation de taxe de la CRÉ et un point sur la pertinence de conserver un siège d'observateur à M. Gilbert Scantland au conseil d'administration.

Le nouvel ordre du jour proposé est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2015 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations;
 - 5.1. États financiers et rapport d'achalandage;
 - 5.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
6. Étude de besoin et de faisabilité ;
7. Politique de confidentialité (adoption) ;
8. Modification à la politique de remboursement de frais (adoption);
9. Modification au règlement sur l'organisation du service (avis de motion);
10. Embauche de personnel (adoption);
11. Affaires nouvelles;
 - 11.1. Réclamation de taxes de la CRÉ
 - 11.2. Présence de Gilbert Scantland au conseil d'administration
12. Date et lieu de la prochaine rencontre;
13. Période de questions;
14. Levée de l'assemblée (adoption)



No de résolution
ou annotation
R15-34

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Jean-Mathieu Poirier et résolu d'adopter l'ordre du jour modifié tel que proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 MAI 2015

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 26 mai 2015 » est présenté.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 MAI 2015

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2015 tenue à Gaspé, tel que lu et présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

5.1. États financiers et rapport d'achalandage

Les états financiers et le rapport d'achalandage au 31 mai 2015 sont présentés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

5.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés des mois de avril et mai 2015 est remise aux administrateurs. Le montant total au 30 avril 2015 est de 244 791,18 \$ et celui au 31 mai 2015 est de 276 350,28 \$.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et résolu d'adopter la liste de comptes à payer et des comptes préautorisés de avril et mai 2015, au montant total au 30 avril 2015 de 244 791,18 \$ et au montant total au 31 mai 2015 de 276 350,28 \$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. ÉTUDE DE BESOIN ET DE FAISABILITÉ

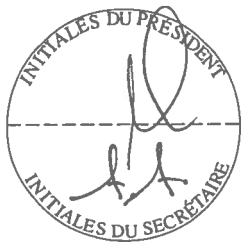
RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU MTQ

CONSIDÉRANT que le programme d'aide au transport collectif régional du MTQ prévoit une aide financière de 10 000\$ par MRC pour appuyer ces travaux d'étude;

R15 – 35

R15 – 36

R15 – 37



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT que la dernière étude réalisée date de 5 ans et que le contexte régional a évolué depuis;

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et résolu d'autoriser la direction à enclencher les démarches pour le financement et la réalisation de cette étude. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

R15 – 38

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION ET DE CONFIDENTIALITÉ

IL EST PROPOSÉ par Guy Gallant et résolu d'adopter la politique de communication et de confidentialité tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. MODIFICATION À LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

R15 – 39

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS MODIFIÉE

ATTENDU QUE la politique de remboursement de frais avait l'énoncé suivant au point 3 : « 0,45 \$ du kilomètre parcouru pour l'usage de son automobile personnelle pour un prix d'essence ordinaire de référence de 1,30 \$ le litre. Il sera augmenté ou diminué de 0,01 \$ du km pour chaque variation du prix de 0,05 \$ le litre (selon le prix moyen trimestriel affiché pour la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Régie de l'énergie du Québec). L'ajustement, lorsqu'applicable se fera au début de chaque trimestre. »

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et résolu d'adopter la modification à la politique de remboursement de frais qui est de fixer à 0,45\$/km, qui sera revu à chaque année, et d'éliminer l'ajustement en fonction du prix de l'essence.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE

Un dépôt d'avis de motion est demandé afin de pouvoir modifier le règlement sur l'organisation du service :

A15 – 03

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Richard St-Laurent, administrateur, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, d'un projet de mise à jour du Règlement concernant l'organisation d'un service municipal de transport



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

collectif de personnes sur le territoire de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

10. EMBAUCHE DE PERSONNEL

R15 – 40

RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DU PERSONNEL

ATTENDU QUE, au cours de l'année 2014, la Régie a procédé à l'embauche de plusieurs employés réguliers;

ATTENDU QUE, en vertu du code municipal, la Régie doit, par voie de résolution, confirmer l'embauche de son personnel;

ATTENDU QUE tous ces postes sont définis par une description de tâches complètes et les conditions de travail sont encadrées par un contrat de travail qui a été signé par les employés;

Il est donc proposé par Allen Cormier et résolu de confirmer les postes suivants :

- Coordonnatrice aux opérations pour le secteur de la Haute-Gaspésie – 37,5 h / semaine, à compter du 1er octobre 2014 : Marjolaine Breton
- Agente de bureau – 21 h / semaine, à compter du 1er octobre 2014 : Marie-Pier Ross
- Répartitrice – 21 h / semaine, à compter du 1er octobre 2014 : Johanne Pelletier
- Accompagnateur – 35h / semaine, à compter du 1er octobre 2014 : Tony Vallée
- Coordonnatrice aux opérations – 28h / semaine, à compter du 30 novembre 2014 : Marie-Andrée Pichette
- Répartitrice – 35h / semaine, à compter du 1er février 2015 (contrat d'un an) : Julie Arsenault

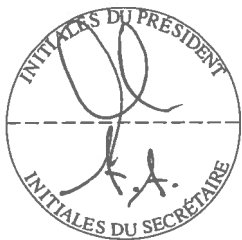
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 RÉCLAMATION DE TAXES DE LA CRÉ

Dans le contexte de fermeture de la CRÉ et de la révision de ses livres comptables, la Régie a reçu une facture (facture no 905) d'un montant de 47 783,65\$ représentant les taxes à payer sur les sommes facturées du 31 décembre 2010 au 31 mars 2014. En fait, il s'agit d'une facture adressée à l'organisme REGIM qui était en place avant la Régie. Par voie de résolution, la Régie est responsable des avoirs de l'organisme.

CONSIDÉRANT, la facture de la CRÉ (no. 905) au montant de 47 783,65 \$ adressé au REGIM qui est sous la responsabilité de la Régie intermunicipale pour des taxes chargées rétroactivement sur des frais de gestion de la CRÉ envers le REGIM;



No de résolution
ou annotation

R15 – 41

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CONSIDERANT les charges importantes assumées par la RÉGIM au cours de la dernière année, en raison de la fermeture de la CRÉ;

CONSIDERANT le mandat du comité de transition d'assurer la liquidation des actifs de la CRÉ;

RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT AUPRÈS DU COMITÉ DE TRANSITION

IL EST PROPOSÉ par Louise Langlois et résolu que la Régie demande au comité de transition d'annuler le montant réclamé de la facture no 905 au montant de 47 783,65\$ acheminée par la CRÉ à la Régie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11.2 SIÈGE D'OBSERVATEUR DE GILBERT SCANTLAND

Guy Gallant, au nom du comité de transition, explique qu'il est demandé à chaque table, regroupement, organisme, etc. ou siégeait M. Scantland, en tant que directeur général de la CRÉ, d'évaluer le besoin de conserver la présence ou non de ce dernier à leur rencontre. Il demande donc aux membres de la Régie de réfléchir à la pertinence de conserver le siège d'observateur de Gilbert Scantland sur ce conseil d'administration.

Suite à discussion, les membres du conseil d'administration de la Régie en viennent à la conclusion qu'il n'y a pas de besoin de maintenir son siège d'observateur et qu'au besoin, il pourra être invité afin de bénéficier de son expertise.

Il est proposé de rédiger une lettre de remerciement à M. Scantland pour son implication et son importante contribution dans la création du réseau de transport collectif.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Selon le calendrier adopté, la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 16 septembre 2015 dans la MRC d'Avignon.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.



No de résolution
ou annotation

R15 – 42

Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et résolu que l'assemblée soit levée.


Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
Le président,


Jonathan Lapierre

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,


Antoine Audet

22/12/2015
Date

21/12/2015.
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

16 septembre 2015
Date